

RÈGLEMENT DU CHALLENGE OLYMPIQUE DU CDOS 94

Après une édition 2023, le Challenge Olympique revient dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne et pour une autre édition en extérieur et connectée.

La participation au challenge ainsi qu'au Grand Jeu - faisant partie de l'événement du Challenge Olympique - implique la connaissance, l'acceptation sans restriction et le respect du règlement ci-dessous dans son intégralité.

ARTICLE 1 | CONCEPT.

Le "Challenge Olympique" est l'appellation du jeu **organisé par le CDOS 94 dans le cadre des Jeux du Val-de-Marne.**

L'événement a lieu sur une durée d'une après-midi. Les seules conditions pour pouvoir y participer sont de respecter les règles du jeu, son prochain, les animateurs du jeu ainsi que l'espace du Parc du Tremblay.

ARTICLE 2 | LIEU ET DATES.

Le lieu spécifique est le Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne le samedi 8 juin après-midi de 14h00 à 17h00.

Le Challenge se déroule de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 3 | INSCRIPTIONS.

L'événement du CDOS 94 est ouvert à tous, la participation est gratuite pour tous les participants et il n'y a pas de limite d'âge.

La participation en groupe est possible.

ARTICLE 4 | RÉALISATION DU JEU.

L'événement débutera le samedi 8 Juin à 14h00 et se terminera à 17h00.

Le but du jeu est très simple. Il suffit de chercher les QR codes cachés dans le parc du Tremblay, pour les scannés grâce au scan du site challengeolympique.org mis à votre disposition. Le but étant de scannés le plus de QR codes pour gagner le plus de points et finir 1er !

Le CDOS 94 se laisse le droit d'annoncer lui-même les gagnants du concours le samedi 8 juin 2024.

ARTICLE 5 | Sécurité.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 6 | ENGAGEMENT.

Tout engagement est personnel.

ARTICLE 7 | DROIT À L'IMAGE.

Par sa participation au jeu concours du CDOS 94, chaque concurrent autorise expressément l'organisation ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire en totalité ou partie, à exploiter, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des épreuves de cet événement en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions.

ARTICLE 8 | CLASSEMENT & RÉCOMPENSES.

Tous les participants peuvent aller demander à la tente accueil leur lot au bout de X points. Il y a 3 vainqueurs lors de la clôture de la chasse au QR codes. Les 3 groupes vainqueurs se verront attribuer des récompenses différentes des autres participants (lots uniques).

Les récompenses seront remises à la fin de la journée (17h).

ARTICLE 9 | ENGAGEMENT.

Le participant accepte sans réserve ledit règlement et s'engage à respecter toutes les

consignes en vigueur durant toute la durée de celui-ci. Il s'engage également à respecter son prochain, les animateurs des jeux ainsi que l'espace du Parc du Tremblay.

ARTICLE 10 | MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le CDOS 94 se réserve le droit de modifier le Challenge ainsi que le présent règlement sans préavis.

Cependant, le CDOS 94 s'engage à informer les participants des éventuelles modifications ou compléments de règlement avant le début des festivités.

Les éventuelles modifications seront annoncées sur les réseaux sociaux du CDOS 94 c'est-à-dire sur Instagram (@cdos94), Twitter (@cdos94) et sur le site internet : <http://www.cdos94.org>

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Aurélie François Eugène au 06 22 63 96 65 ou par mail à l'adresse evenements@cdos94.org.

